

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE: BELair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration: BELair 3366
Rédaction: BELair 2984
Gérant: BELair 2239

Directeur-gérant: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA \$ 6.00
(Sauf Montréal et la banlieue).
E.-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

M. King, professeur de géographie

Une science qu'il faudrait mettre à la mode

L'autre matin, au premier coup d'oeil jeté sur le grand discours de M. King, l'un de nos amis s'écriait: *Enfin, voici M. King qui se fait professeur de géographie! Il est vraiment temps que cette science devienne à la mode.*

Le premier ministre, en effet, a eu le courage et le sens commun de rappeler à un certain nombre de gens qui paraissent l'oublier les grandes lignes de la géographie canadienne et les conclusions qui en découlent forcément. Il est curieux de constater que tant de personnes paraissent ne se faire aucune idée de la situation des divers pays, des relations que celle-ci commande, etc.

On dirait qu'elles vivent dans le rêve.

Vous ouvrez un journal européen, de quelque couleur politique qu'il soit. Vous y trouvez des articles qui dénoncent les ambitions de l'Allemagne. L'article peut être justifié ou non; mais il a quelque rapport avec le réel. On prête aux Allemands des projets qui sont dans la ligne de l'action possible et des conditions du terrain. Par exemple, on les accuse de vouloir mettre la main sur l'Autriche, pays voisin et de même langue. On les accuse aujourd'hui de vouloir exercer une action, politique, économique ou même militaire, en Tchécoslovaquie, autre pays voisin. On leur prête l'intention de pousser leur influence de tel ou tel côté; mais toujours il s'agit de choses qui, probables ou non, sont physiquement possibles.

Ici, certains ne paraissent pas du tout s'occuper de ces conditions et de ces possibilités physiques. Ils parlent comme si, entre l'Europe et l'Amérique, il n'y avait pas l'Atlantique; comme si, au sud du Canada, il n'y avait pas une puissance énorme qui a un intérêt essentiel à ce qu'aucune grande puissance européenne ou asiatique ne s'installe dans son voisinage immédiat; comme si les conditions mêmes de l'Amérique du Nord ne rendaient pas pratiquement impossible, nous ne disons pas une attaque contre le Canada, mais une occupation permanente de ce pays par une puissance extra-américaine. Car les troupes de celle-ci se trouveraient si loin de leurs bases, si constamment exposées à l'assaut des Américains de toute catégorie, sur un territoire qui a des milliers de milles de frontière ouverte, que la vie pour elles ne serait pas tenable.

Ainsi du Japon.

A l'étranger, on discute des ambitions de cet Empire.

On prévoyait qu'il s'attaquerait à la Corée et à la Mandchourie. Et voici plus de trente ans un haut fonctionnaire japonais nous indiquait à nous-même cette ligne normale de l'expansion japonaise, expliquée par le voisinage, la communauté de culture, etc. Notre interlocuteur est d'ailleurs mort gouverneur de la Corée.

Ici, de bonnes gens, en toute simplicité, ont l'air de croire que le Japon va abandonner sa ligne d'expansion en Orient pour venir se chercher en Amérique du Nord les plus désagréables ennemis qu'ils puissent avoir. Ceux-là, pareillement, ont l'air de n'avoir jamais regardé une carte.

Mettre la géographie à la mode, comme on l'a fait des sciences naturelles, ce serait une magnifique et, semble-t-il, bien, une assez pressante affaire.

Du reste, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'éveiller chez les gens le goût et le sens du réel, de les habituer à regarder, chez eux et autour d'eux.

Le premier coup d'oeil jeté sur une carte, par exemple, ruinerait la comparaison que l'on veut établir entre les obligations militaires naturelles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et celles du Canada. Il ferait éclater l'absurdité de certains phantasmes avec lesquels on prétend nous épouvanter.

La figure extérieure du monde indique certaines possibilités, écarte des rêves fous. Elle marque les grandes lignes d'action logique des peuples et les causes des chocs probables. En gros, à tout le moins, elle est un guide d'action politique.

La connaissance des richesses naturelles des peuples explique aussi tant de choses. Et ceux qui ont la plus vague notion même de la répartition des sources de pétrole savent très bien que l'on ne se bat pas dans l'univers qu'autour du fascisme et de la démocratie.

M. King, par cette haute leçon de géographie, nous a rendu un service immense. Il a fait toucher à quelques gens d'inéluctables réalités. Il nous aurait rendu un service à très longue portée, s'il avait déclenché chez nous un mouvement vers une étude plus nette, plus appuyée, de la géographie.

Car notre ami n'avait pas tort. Il vaudrait vraiment la peine de mettre à la mode cette science royale...

Omer HEROUX

Mesures de défense nationale en Tchécoslovaquie

(Voir page 3)

EN ESPAGNE

Cargo britannique coulé à Valence

C'est le troisième depuis le 24 — Cargo français incendié — Un matelot français tué

430 morts au moins, et plusieurs centaines de blessés à Granollers

MADRID, 31. (S.P.A.) — A Valence, aujourd'hui, au cours d'un bombardement aérien, un cargo britannique, le "Penthames", a reçu trois bombes et a coulé. Cela porte à trois le nombre des cargos britanniques coulés dans ce port "gouvernemental" depuis le 24. Et c'est le cinquième navire que les aviateurs blancs détruisent à Valence depuis jeudi dernier. Il est évident que l'Espagne blanche fait un vigoureux effort pour bloquer tout à fait l'Espagne "gouvernementale". Hier, au port "gouvernemental" en question, des projectiles d'avions blancs ont tué un matelot français, blessé plusieurs matelots britanniques et incendié un cargo français, le "Djem".

Le "Penthames", un vaisseau de 3,995 tonnes, avait reçu des avaries à Valence, le 22, au cours d'un bombardement. Il déchargeait du blé, ce jour-là.

A GRANOLLERS

BARCELONE, 31. (S.P.C.-Havas). — Des aviateurs de l'Espagne blanche ont ravagé, aujourd'hui, Granollers, petite ville à 16 milles au nord-est de Barcelone: 430 morts au moins, et plusieurs centaines de blessés.

Il paraît que plusieurs bombes ont atteint la place du marché à un moment où il y avait foule. D'autres projectiles ont détruit des immeubles.

Le "STANCROFT"

GIBRALTAR, 31. (S.P.C.-Havas). — L'Espagne "gouvernementale" demande aux autorités britanniques de lui rendre ce qui lui "appartient" dans le contenu d'un cargo britannique, le "Stancroft", qu'une patrouille du comité de la non-intervention a fait mettre en séquestre à Gibraltar. Le capitaine du cargo, M. Stanley Scott, comparaitra devant un tribunal vendredi, pour répondre à l'accusation d'avoir entrepris de transporter des munitions de guerre destinées à l'Espagne. (La réclamation de l'Espagne "gouvernementale" a fort probablement trait à la cargaison).

C'est le croiseur britannique "Devonshire" qui a arraisonné le "Stancroft".

M. Woodsworth en a contre la loi du "cadenas"

M. Lapointe lui fait entendre qu'il parle à contre-temps — M. Bennett veut donner une leçon au ministre de la Justice et celui-ci le rembarre proprement — M. Tremblay, député de Dorchester, fait entendre que le Québec se donne les lois qu'il a droit de se donner, s'il les trouve nécessaires — M. Bradette et la doctrine de Moscou

La question du désaveu étant à l'étude, M. Woodsworth est intervenu prématurément

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 31 (D.N.C.) — La Chambre des Communes a employé la dernière heure de sa séance du soir à entendre des discours sur la loi anticommuniste de Québec, antérieurement dit loi du cadenas. M. J.S. Woodsworth, leader de la C.C.F., dans un discours virulent pendant lequel il a pris souvent à partie le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a demandé que cette loi provinciale fût référée à la Cour Suprême du Canada. M. Woodsworth a fait la thèse de la liberté de parole, de la liberté de la presse, des libertés démocratiques. Il a parlé des saisies de journaux, de revues et de livres qui ont eu lieu dans la province de Québec en vertu de la loi en question.

M. Lapointe cloue M. Woodsworth

M. Woodsworth a prononcé son discours à la faveur d'une motion, au moment où la Chambre allait se former en comité des crédits. Il voulait attirer l'attention de la Chambre sur "la situation très sérieuse amenée par la mise en vigueur de la loi du cadenas". M. Ernest Lapointe a immédiatement interrompu l'orateur pour lui demander s'il était vraiment opportun de discuter de cette question alors que le gouvernement fédéral n'avait pas encore pris de décision finale à propos de la loi de Québec. M. Lapointe n'a pas voulu soulever de point d'ordre; il a affirmé catégoriquement qu'il ne pouvait rien dire sur cette question pour la raison qu'il devait faire rapport sur cette loi au conseil des ministres.

Le parlement du Canada n'a rien à voir au désaveu d'une loi provinciale, ajoute M. Lapointe. Le pouvoir de désaveu est accordé au conseil des ministres par un article spécial de la constitution canadienne. Le conseil des ministres, ou le gouverneur général en son conseil, peut désavouer une loi provinciale au cours de l'année qui suit sa proclamation. Le conseil des ministres est responsable au parlement. Les actes ou l'inertie du conseil des ministres peuvent être critiqués par le parlement. Toutefois, tant que la limite d'un an n'aura pas été épuisée, personne ne saurait avoir de grief. M. Woodsworth ne s'efforce-t-il pas d'exercer des pressions indues sur le ministre de la Justice? Celui-ci devra faire son devoir et assumer ses responsabilités, quoi que le leader de la C.C.F. puisse dire.

M. Bennett erre

M. R. B. Bennett a alors pris la parole pour rappeler qu'en 1889 un député avait proposé une résolution semblable à celle de M. Woodsworth, priant le conseil des ministres de désavouer une loi québécoise relative aux biens des Jésuites. Sir John Thompson a alors prononcé l'un des plus grands discours de sa carrière. A cette occasion on n'avait soulevé aucune objection à ce que l'on discutât de la question. "Cette Chambre", a dit M. Bennett, possède le droit d'indiquer au gouvernement de quelle façon il doit accomplir son devoir. Cela a toujours été la fonction du parlement depuis la reine Anne, et cela le sera bien longtemps après que nous serons disparus". On ne saurait, dit-il, mettre en doute le pouvoir du parlement de contrôler l'exécutif.

M. Ernest Lapointe a répliqué qu'il n'était pas du tout d'accord avec le chef de l'opposition. La Chambre des Communes peut condamner le gouvernement et lui infliger une défiance, mais elle ne saurait dire au conseil des ministres s'il doit ou non désavouer une loi. "En vertu de la constitution, de dire le ministre de la Justice, cette Chambre n'a pas le pouvoir de me dicter les recommandations que je dois faire au sujet de la validité d'une loi". Lors du débat sur la loi relative aux biens des Jésuites, la situation était toute différente. Lorsque le débat eut lieu, le gouvernement avait déjà décidé de ne pas désavouer la loi et il avait même annoncé sa décision. Toute la question était alors de savoir si l'on devait approuver la décision du gouvernement. De fait, cette décision a été approuvée. M. Lapointe a cité les paroles de sir John Macdonald pour démontrer que le gouvernement du temps avait décidé de ne pas désavouer la loi lorsque le débat eut lieu.

M. Woodsworth recommence

M. Woodsworth a dit alors qu'il n'avait pas l'intention de donner des ordres au gouvernement ni celle de soulever la question du désaveu. M. Ernest Lapointe: De quoi parlez-vous donc?

M. Woodsworth: Donnez-moi le temps de m'expliquer. Le ministre de la Justice ne devrait pas être si nerveux... Le leader de la C. C. F. a prétendu qu'il voulait porter à la connaissance de la Chambre les griefs de la population canadienne. Il a abondamment cité des extraits d'un discours qu'il avait prononcé sur la même question l'an dernier, la loi ne définit pas le communisme, ce qui veut dire que le gouvernement de Québec peut traiter tous ses ennemis comme s'ils étaient des communistes. L'an dernier, M. Woodsworth avait prédit que des bibles pourraient être saisies. "En a-t-on

(Suite à la page 2)

En page 2: Au Royaume du Saguenay. — L'année 1842, qui marque une date d'importance dans l'histoire du pays, par Emile Benoist.

L'actualité

Le théâtre chrétien à Rigaud

Les Clercs de Saint-Viateur, qui avaient déjà réussi — avec un triomphe incontestable — un vrai coup d'audace en montant à Joliette le splendide *Jonathas* du R. P. Gustave Lamarche, C.S.V., viennent de réussir, à Rigaud, une œuvre encore plus méritoire; il ne s'agit plus en l'occurrence d'un simple succès artistique mais d'une utilisation de toutes les ressources de l'art pour développer dans les âmes le sentiment chrétien, exalter la Vierge de Lourdes et l'Eucharistie.

Félicitons tout de suite ces pionniers qui, tels les religieux de Sainte-Croix ou de Saint-Viateur, ont pris l'initiative de rénover chez nous le théâtre en le dépauant.

L'expérience tentée l'an dernier sur le parvis de l'église de Saint-Laurent et sur celui de l'église Notre-Dame (à Montréal) par les religieux de Sainte-Croix, en présentant le jeu de Cœur de la Porte fit l'ouvrage (et plus tard, au collège de Saint-Laurent; La Bergère au pays des Loups et Le Noël sur la Place, l'Henri Gheon) a été des plus concluantes.

L'actif et enthousiaste Père Emile Legault, C.S.C., toujours sur la brèche, prépare pour le congrès eucharistique de Québec un jeu de grande envergure: le Mystère de la Messe d'Henri Gheon, ainsi que la création, à Saint-Laurent, d'un autre mystère illustrant la vie de saint Laurent, martyr, écrit spécialement par Gheon pour l'attachement paroissial qui accorde son hospitalité, ces jours-ci, au Festival de Musique de Montréal. Ces deux grands spectacles seront choses qu'il faudra voir et entendre.

Pendant que Sainte-Croix montre une telle activité pour implanter chez nous le théâtre chrétien, Saint-Viateur ne montre pas un moindre zèle: les inoubliables soirées de Rigaud marquent une date importante dans nos annales artistiques, et — on peut bien le dire — dans nos annales religieuses. Car la mise en scène féérique réalisée au flanc du rocher de Rigaud pour la Dérive de l'Enfer, ne doit pas faire passer au second plan la fin qu'a poursuivie l'auteur en écrivant son jeu: toucher les cœurs, transformer et illuminer les âmes par le truchement du théâtre. Et c'est là le principal mérite de ces jeux choraux qui tranchent si résolument sur le répertoire léger auquel on avait accoutumé nos gens.

Aussi pourra-t-on difficilement connaître les répercussions heureuses qu'auront eues dans les âmes des pèlerins les spectacles nocturnes de samedi et de dimanche. Le succès purement artistique est plus facile à apprécier. Il fut retentissant, à en juger par l'enthousiasme des milliers de spectateurs accourus à Rigaud de tous les coins de la région de Montréal et même d'au delà, puisqu'il y avait même des pèlerins de Hull, de Cornwall, etc.

Le spectacle de Rigaud se distinguait de tout ce qu'on avait vu jusqu'ici: d'abord, il est une œuvre strictement locale puisque son auteur, le Père Lamarche, est bien à nous; de même le Père Placide,

C.S.C., qui a écrit la musique de scène de la Dérive de l'Enfer, est lui aussi, l'un de nos nôtres. Quant à la mise en scène préparée au flanc de la montagne de Rigaud, elle marquait une magnifique innovation. Rien n'avait été ménagé pour assurer le triomphe le plus éclatant à la Vierge de Lourdes, figure centrale de ce spectacle chrétien. La colline de la grotte, embrassée de mille feux, l'évolution gracieuse des quelque sept cents personnages, dans les sentiers de la montagne ou dans les anfractuosités de roc, la musique sobre et enveloppante, le chatoiement des costumes bleu et blanc, rouge, jaune, à travers des rideaux de verdure agités par la brise, la succession bien agencée des scènes, la lutte de ces deux forces du bien et du mal qui, de tous temps, se sont dressées l'une en face de l'autre, en un mot ces mille visages d'une montagne métamorphosée par un génie mystérieux et qui, à l'apparition de la Vierge, s'adonnent en une attitude d'adoration, laisse dans les yeux du spectateur des visions incomparables.

Le texte de La Dérive de l'Enfer, comme tout ce qui coule de la plume de l'écrivain délicat qu'est le Père Gustave Lamarche, est de très belle venue; et la simplicité voulue du style n'exclut nullement bien au contraire — l'originalité de l'expression. La contribution musicale du Père Placide à l'œuvre du Père Lamarche symbolise de façon admirable les liens de confraternité et d'amitié qui unissent les Clercs de Saint-Viateur et les religieux de Sainte-Croix dans un même amour de l'art et de l'apostolat par l'art. Et il ne faudrait pas oublier non plus ces autres artisans du succès de La Dérive de l'Enfer: les Pères P.-A. Sylvestre et J.-C. Robitaille, C.S.V., le Père Prévost, C.S.V., M. Roger Varin et tous ceux qui se sont dévoués sans compter pour glorifier la Madone de Lourdes.

Le spectacle est fini, la colline de Rigaud a retrouvé son silence, les pèlerins ont repris la route... mais n'y a-t-il pas lieu de souhaiter que La Dérive de l'Enfer ne soit que le prélude d'une série de spectacles chrétiens à la Grotte canadienne de Lourdes?

Lucien DESBIENS

Bloc-notes

Des livres aux enfants

Une société montréalaise, celle des *Ecrivains canadiens*, dont notre ancien camarade, Victor Barbeau, est président, — on ne dira pas cette fois que les *Ecrivains* n'ont pas choisi leur président chez les véritables écrivains, car Victor Barbeau a ces années-ci publié des livres remarquables, à tous les points de vue, — cette société, donc, invite les maisons d'enseignement et les commissions scolaires à donner des livres de récompense aux écoliers, en fin d'année. On sait que, depuis quelque temps, sous prétexte de la crise, on a retranché dans maints endroits les récompenses aux élèves studieux. Là où on ne trouve pas de cas dans lesquels des commissions scolaires ou des maisons d'enseignement ont dû faire des économies rigoureuses. C'est l'exception. Dans maints

endroits on a plutôt juste aboli les récompenses parce que l'occasion était apparemment bonne pour serrer la vis outre mesure. La vérité, c'est qu'on ne gagne rien, au fond, à priver les élèves des récompenses traditionnelles. Il faut savoir tenir compte de la place que l'émulation tient chez chacun. Et aussi il faut tenir compte que, si l'on veut avoir après-demain des jeunes gens instruits et désireux de commencer par leur donner le goût de la lecture dès le jeune âge. De plus en plus la civilisation présente détourne les gens du livre, les oriente vers le quotidien populaire sans lecture sérieuse, le cinéma qui amuse sans instruire, la radio qui, le temps sans cultiver véritablement que ce soit, dans la masse, avoir le goût de la lecture, c'est le plus souvent avoir le goût d'apprendre, de s'instruire, d'approfondir ce que dit le livre, et, de la sorte, c'est s'engager sur la route de la culture. Certes il y a une distinction à faire dans tout ce qui s'imprime; et l'on ne doit pas s'imaginer qu'un livre, simplement parce que c'est un livre, est de la bonne, de la sérieuse lecture. Mais qui acquiert dès le jeune âge le goût du livre, il est sur une bonne piste. Il n'y a qu'à diriger ensuite ses lectures. On n'apprendra pas aux tout jeunes gens à lire bien, si on ne leur met aux mains des livres sérieux en même temps qu'instructifs et de nature à tourner leur esprit vers la culture et la réflexion. Ces livres, il faut les leur donner de bonne heure. La meilleure heure, c'est à l'école, au collège, au couvent qu'elle se présente, parce qu'alors l'esprit de l'adolescent est curieux de tout, curieux de savoir, d'apprendre, de connaître et de trouver le pourquoi des choses et des gens. Il ne s'agit pas, note le bref mémoire de la Société des Ecrivains canadiens, de ne donner que des livres canadiens; il s'agit de donner des livres de langue française, qui ouvrent l'esprit des jeunes gens, satisfassent leur légitime curiosité, les orientent vers les cimes du savoir et de la culture française, surtout en un milieu mixte où l'anglicisation se fait sans qu'on s'en aperçoive, presque. Réagissons là-contre. Donnons des livres à nos enfants, des livres de lecture française. Et si l'on prétend économiser, que cela porte sur d'autres points, sur des détails d'ordre matériel plutôt.

Notre société s'en voudrait de ne pas répondre à votre vibrant appel en faveur des *Acadiens de l'Île-du-Prince-Edouard*. Sous pli notre modeste contribution représentée par un chèque de \$5.00.

Nous souhaitons à votre campagne tout le succès qu'elle mérite. Que les envois se multiplient! Nos compatriotes prouveront ainsi qu'ils savent pratiquer une véritable solidarité française, car il faut toujours en venir à l'un de vos mots favoris: les petits ruisseaux font les grandes rivières...

Une autre souscription, et qui promet pour l'avenir: celle des élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur, 7315, rue de Lanaudière (\$5.00), expédiée par leur président, M. Gérard Saint-Denis, avec la note suivante:

Les élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur désirent répondre à votre appel en faveur de leurs frères acadiens de l'Île-du-Prince-Edouard. La modeste somme qu'ils vous

Pour les Acadiens de l'Île

Un nouvel élan — Quelques touchantes souscriptions — Pourquoi n'attendrions-nous pas les \$300?

Le courrier de ce matin est réconfortant: il porte à \$174 le montant de notre souscription "pour les Acadiens de l'Île".

Ainsi que nous l'avons noté, il s'agit de faciliter la tenue des cours de perfectionnement pour les professeurs de français de l'Île-du-Prince-Edouard, ainsi que les concours de français établis entre ces professeurs et qui tendent au même objet: augmenter leur valeur professionnelle du point de vue du français.

Les lettres que nous venons de recevoir sont très émouvantes et d'origines très diverses.

Ainsi, le surintendant de l'Instruction publique, l'hon. M. Delage, qui, en sa qualité officielle, nous avait prévenu que son Département contribuerait pour \$100 aux cours de perfectionnement, veut personnellement s'inscrire dans la liste des souscripteurs. Il nous écrit, parlant des Acadiens de l'Île et de la souscription actuelle:

Ce témoignage de fraternité et de solidarité pour la conservation de leur langue maternelle, aussi la nôtre, leur est dû.

Tout à côté de cette lettre du chef du Département de l'Instruction publique, nous trouvons celle d'une fidèle lectrice qui nous envoie \$5.00, avec l'insistante recommandation de ne pas dire son nom.

Tout à côté encore, cette note de Mlle Marie-Reine Gaudet, de Sainte-Sophie de Lacorne:

Je vous inclue un dollar pour les Acadiens de l'Île. Mon grand regret est de ne pouvoir faire plus.

Suivent des félicitations et des souhaits de succès, dont nous sommes très touchés.

Voici maintenant la souscription des Chevaliers de Carillon (conseil de Montréal), sous la signature du secrétaire, M. J.-F. Surprenant:

Notre société s'en voudrait de ne pas répondre à votre vibrant appel en faveur des *Acadiens de l'Île-du-Prince-Edouard*. Sous pli notre modeste contribution représentée par un chèque de \$5.00.

Nous souhaitons à votre campagne tout le succès qu'elle mérite. Que les envois se multiplient! Nos compatriotes prouveront ainsi qu'ils savent pratiquer une véritable solidarité française, car il faut toujours en venir à l'un de vos mots favoris: les petits ruisseaux font les grandes rivières...

Une autre souscription, et qui promet pour l'avenir: celle des élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur, 7315, rue de Lanaudière (\$5.00), expédiée par leur président, M. Gérard Saint-Denis, avec la note suivante:

Les élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur désirent répondre à votre appel en faveur de leurs frères acadiens de l'Île-du-Prince-Edouard. La modeste somme qu'ils vous

envoient provient des sacrifices qu'ils se sont imposés pour que la langue française soit mieux connue et mieux aimée en terre acadienne.

N'est-ce pas vraiment très beau? Voici maintenant une note: "Pour les Acadiens, mes frères", qui se passe de commentaire:

L'état de mes finances m'oblige à m'abstenir de toute largesse. Mais comme descendant du fondateur de Chipouady, il m'est impossible de ne pas faire ma toute petite part.

Veillez croire que je me sens très humilié de ne pouvoir faire plus.

Et celle-ci, qui accompagne, avec des paroles trop aimables pour nous, un billet de \$1.00:

Un retardataire entre cent...

Que tous les retardataires, comme dit notre ami, veuillent bien y mettre la main, et nous aurons bientôt les \$300.

Pourquoi pas?

La somme n'est pas tellement élevée, et elle fera tant de bien... O. H.

S. S. Pie XI

Sa Sainteté Pie XI entre aujourd'hui même dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Tous les catholiques du monde adressent à Sa Sainteté, du fond de leurs cœurs reconnaissants, leurs hommages et leurs vœux.

Les incroyants mêmes proclament que le vénéral Pontife donne à l'univers l'un des plus grands exemples d'énergie et de force morale qu'il ait connus.

L'humanité s'incline devant cette haute et presque surhumaine figure.

Le carnet du grincheux

Bombardements, incendies, massacres, hécatombes. On voudrait se faire ermite si on savait où aller pour cela; mais même sous terre on risque aujourd'hui de rencontrer un signe Maginot. Et rien ne nous assure que notre dernier sommeil sera moins agité que l'autre.

Selon une information le Reich empêche quarante fermiers à l'aise d'émigrer vers le Canada. Nous ne songerions pas trop à nous plaindre sans les fermiers de la partie: si le Reich retient sans les laisser l'aise, qu'il conserve aussi ses descendants d'Orientaux. Nous sommes prêts à paier.

Les divorces sont plus nombreux chez les lords britanniques que dans toutes les autres classes, lit-on. Qu'en conclure? Que le divorce est objet de luxe ou de luxure?

"Ni vin ni bière à l'île Sainte-Hélène", dit le premier ministre. Voilà ce qui fera bien l'affaire de tous ceux qui ne sont pas intéressés au commerce de l'une ou de l'autre de ces boissons. Ce n'est pas, du reste, le cas du gouvernement; mais il est heureux que le gouvernement hôtelier ne prenne pas le pas sur le gouvernement gardien de l'ordre.

Le mot pascal comporte l'idée de paix, comme l'agneau qui symbolise la grande fête chrétienne. Et dire, après ce qui se passe à l'hôtel de ville, que notre plus grand importateur de peanuts s'appelle Pascale!

Le Grincheux

Au Royaume du Saguenay

L'année 1842, qui marque une date d'importance dans l'histoire du pays

XVIII

Les entreprises de William Price et de Pitre McLeod assurent la permanence de l'industrie du bois — La barrière à la colonisation disparaît — La première paroisse se fonde et reçoit son premier curé

L'année 1842 marque une date d'importance dans l'histoire du Saguenay colonisé et civilisé. Il y eut d'abord, en juillet, vente de toute l'entreprise des Vingt-et-Un à William Price, qui n'avait eu jusque-là, en terre saguenéenne, qu'une petite scierie à l'Anse-à-l'Eau, près de l'embouchure du fjord.

Puis, le mois suivant, en août, l'établissement de Peter ou Pitre McLeod à la Rivière-du-Moulin, ce qui peut être tenu pour la seconde fondation de Chicoutimi. Apparaissant, il y avait eu, au Bassin, deux milles à l'ouest, le poste de traite dont l'H. B. G. avait fini par hériter. Dès 1844, Pitre McLeod est rendu là aussi, construit une autre scierie.

Au commencement d'octobre, le bail de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson sur tout le Domaine du Saguenay, bail qui lui donnait un monopole absolu et exclusif sur le pays, prend fin. Il est renouvelé, mais à la condition bien spécifiée que le gouvernement du Bas-Canada pourra faire arpenter toutes les terres qu'il jugera à propos, les ouvrir à la colonisation agricole.

Le 15 octobre, les Vingt-et-Un, qui viennent de céder leur entreprise du Saguenay, adressent une requête à Sir Charles Bagot, alors gouverneur général, et lui représentent, entre autres choses, "que pour manifester leur dévouement, les pétitionnaires de former divers établissements de moulins à scies, moulins et bûches, et d'ouvrir et améliorer le territoire d'alentour et dans les environs de leurs établissements; que vos pétitionnaires sont encore livrés aux mêmes occupations et désirent tenir et posséder à perpétuité les améliorations qu'ils ont faites dans le territoire susdit et d'améliorer et cultiver les terres adjacentes à leurs établissements susdits, lesquelles terres sont désignées dans la schedule ci-jointe."

La schedule mentionne treize sites ou endroits différents. Cette requête des Vingt-et-Un indique bien que même après avoir cédé leur exploitation forestière, ils ne se désintéressent pas de la demeure de son père, on 5815 rue des Érables, à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 8 h. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Avis de décès

LABBE — A l'hôpital Notre-Dame, le 29 mai 1938, décédé à 48 ans, Jean-Louis Labbé, de la maison Starke-Seybold, époux d'Aline Besset. Les funérailles le mercredi, 31 juin. Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, on 5815 rue des Érables, à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 8 h. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

AUBUCHON — A Montréal, le 29, à 71 ans, Hormidas-Pierre Aubuchon, époux de Lucie-E. Daigle.
BEAUCAMP — A Montréal, le 29, à 82 ans, Mme veuve Louis Beauchamp, épouse de Desrosiers.
BONIN — A Montréal, le 29, à 53 ans, Arthur Bonin.
BRASSEAU — A Montréal, le 29, à 67 ans, Adolphe Brasseur, époux de Mathilde Lauzon.
CHAMPIGNY — A Montréal, le 29, à 60 ans, Joseph Champigny, époux de Philomène Poulin.
CYR — A Montréal, le 29, à 80 ans, Isaac Cyr, époux de Rose-Anne Archambault.
DAIGLE — A Montréal, le 30, à 83 ans, Mme Philias Daigle, née Lucie Desrosiers.
DORÉ — A Laprairie, le 29, à 80 ans, Joseph Doré, époux d'Arlette Racine.
DORÉ — A Ste-Anne de Bellevue, le 29, à 66 ans, Arthur Doré, époux d'Albertine Lafontaine.
GUILBEAULT — A Montréal, le 29, à 77 ans, Mme veuve Georges Guilbeault, née Chénier.
MARCHAND — A Montréal, le 29, à 82 ans, Mme J. Marchand, née Joséphine Leblond.
DUBEAU — A St-Ambroise de Kildare, le 29, à 54 ans, Anna Laporte, épouse de Georges-Albert Dubéau.
JURIE — A Montréal, le 29, Wenceslas Jurie, époux d'Alphonsine Raymond.
LABBE — A Montréal, le 29, à 48 ans, Jean-Louis Labbé, époux d'Aline Besset.
LAFRANCE — A St-Remi d'Amherst, le 29, à 53 ans, Mme Eugène Lafrance, née Émile Bertrand.
LAPARE — A Valleyfield, le 29, à 57 ans, capitaine Charles Laparé, de Montréal, époux d'Emilie Vallée.
LAUZON — A Montréal, le 29, à 46 ans, Stanislas Lauzon, époux de Clara Mignault.
LEGGOTT — A Montréal, le 29, à 82 ans, William Leggett, veuf de Julia Salva.
PARE — A Granby, le 28, à 72 ans, Mme veuve O.N. Paret, née E. Champigny.
PRIMEAU — A Ste-Anne de Bellevue, le 29, à 23 ans, Jacqueline, fille de J.-B. Primeau et de feu Joséphine Paquette.
ROBERT — A Montréal, le 28, Auguste Robert, époux d'Ernestine Simard.
SANCHE — A Montréal, le 29, à 82 ans, Mme veuve Ferdinand Sanche, née Emma Desjardins.
TURCOTTE — A Montréal, le 29, à 60 ans, Mme Louis Turcotte, née Delia Lavoie.
VERGÉ — A Montréal, le 28, à 19 ans, Claire, fille de feu Valmore Vincent et d'Emma Viger.

établir ses scieries à la rivière du Moulin et au Bassin de Chicoutimi, précisément aux endroits indiqués comme particulièrement favorables à une exploitation forestière, en 1759, par Le Gardeur de Tilly, en 1759, par Le Père Coquart.

L'exploitation forestière a rendu des services à la colonisation, des services de deux ordres contraires, de bons et de mauvais services. Son influence sur la vie saguenéenne est en tout cas incontestable.

Emile BENOIST

(1) L'un des mémoires les plus intéressants parmi ceux qui sont conservés dans les archives de la Société Historique du Saguenay est de Philias Lavoie dit "Cayen", né à Lacadie, près Montréal, vers 1837.

Nos éphémérides

31 mai 1908

Mort de Louis Fréchette

Il ne sont pas nombreux ceux qui célèbrent aujourd'hui le trentième anniversaire de la mort de Louis Fréchette. Il fut un temps cependant où son nom restait intimement lié au mot poésie du moins au Canada. Quand même Louis Fréchette n'aurait eu comme mérite que de se vouer à cet art, c'était déjà un fervent qui lui mériterait une statue. Fréchette étudia le droit puis se lança dans le journalisme. Il trouva ses pènes un peu partout en Amérique. Revenu au Canada il se lança dans la politique fit un terme comme député puis devint greffier du Conseil législatif, ce qui lui donna du temps pour rimer. Il n'avait pas d'ailleurs attendu ce moment pour se lancer dans la carrière des lettres. Il eut le grand tort d'être hanté par le genre de Victor Hugo. Chaque fois qu'il fut personnel, il apporta une pierre à notre trésor littéraire. Que n'a-t-il écrit de des comètes de Noël canadien! Il fut par deux fois couronné par l'Académie française et il obtint le prix Montyon. Il mourut le 31 mai 1908. Un instant de pensée fervente pour Louis Fréchette qui eut certainement quelque chose de grand dans le caractère.

Cinq cents milles de voies ferrées québécoises retranchées?

Ottawa, 31 — Dans le plan d'union des chemins de fer proposé par le *Canadien Pacifique* et publié dans le rapport officiel du comité sénatorial qui enquête actuellement sur la situation ferroviaire au pays, le C.P.R. propose d'abandonner 5051 milles de voie ferrée. Sur ce chiffre on projette d'abandonner 2,216 milles de la voie principale du Canadien National et 1,042 milles d'embranchements appartenant au réseau national. Le Canadien Pacifique abandonnerait 744 milles de voie principale et 961 milles d'embranchements, 50 milles du Northern Alberta Railway, propriété exploitée en commun et 38 milles de la ligne électrique Lake Erie and Northern Railway.

Parmi les lignes importantes que le Canadien Pacifique suggère d'abandonner est la ligne principale du Canadien National entre Ottawa et Toronto et Winnipeg.

Près de 500 milles dans le Québec

D'intérêt particulier pour la province de Québec est le projet du C.P.R. de faire abandonner une grande partie du chemin de fer Transcontinental, soit depuis un point en face de Québec jusqu'à un point près de Moncton, N.B. D'autres abandons proposés par le Canadien Pacifique dans Québec comprendraient ceux des lignes entre:

Edmunston, N. B., et Diamant, Qué. C. N. R., 225 milles; Scotts Jet, Qué. et Harlaka, Jct. Qué. C. P. R., 27 milles; Donbourg, Qué. et St-Marc, Qué. C. N. R., 23 milles; Cap de la Madeleine, Qué. et Grandes-Piles, Qué. C. P. R., 27 milles; Elk-Hurst, Qué. et Windsor Mills, Qué. C. P. R., 59 milles; Farnham, Qué. et Stanbridge, Qué. C. P. R., 14 milles; Farnham, Qué. et St-Guilhaume, Qué. C. P. R., 47 milles; Farnham, Qué. et St-Jean, Qué. C. N. R., 13 milles; St-Lin, Jct. et St-Lin, Qué. C. P. R., 15 milles; Ste-Thérèse, Qué. et St-Eustache, Qué. C. P. R., 6 milles; Papineau, Qué. et Fresnière-C. N. R., 13 milles; Soulanges, Qué. et Cornwall, Ont. C.P.R., 27 milles.

Ces projets d'abandon ont été soumis à la Commission royale sur le transport, en 1932, mais ils n'ont été rendus publics que dernièrement.

Le 81e anniversaire de naissance de Pie XI

CASTEL-GANDOLFO, 31 (A.P.) — Sa Sainteté le pape Pie XI célèbre aujourd'hui à sa villa de Castel-Gandolfo son 81e anniversaire de naissance. Le Saint-Père, qui n'a pas voulu qu'on le fête de façon particulière, se trouve en assez bonne santé, en meilleure santé même que l'an dernier au dire de ses intimes. Il a célébré ce matin la sainte messe dans sa chapelle particulière pendant que les habitants du village assistaient à une messe dite à ses intentions dans l'église paroissiale.

Parmi les innombrables messages reçus par le Saint-Père, il s'en trouve un de Son Eminence le cardinal Pacelli au nom de la légation papale au Congrès eucharistique de Budapest. Des centaines de personnes se sont rendues et à Castel-Gandolfo et au Vatican pour signer leur nom dans le registre spécial établi à l'occasion de l'anniversaire du pape selon la coutume italienne.

Pour les Acadiens de l'île

PREMIERES SOUSCRIPTIONS

Voici la liste des souscriptions déjà reçues, classées par leur ordre de réception:

Le Devoir	\$20.00
M. Victor Coutu	\$1.00
M. Fernand de Haerne	\$1.00
M. Elie Ducharme	\$1.00
M. J.-A. Bernier	\$1.00
M. N. Latulippe	\$1.00
M. Armand Tailon	\$1.00
M. J.-H. Langevin	\$1.00
M. le maire Raynault	\$5.00
M. Ernest Tetreault	\$5.00
M. E. Théorêt (Beaulacnois)	\$5.00
M. Roch-Albert Bergeron	\$1.00
M. Paul Thibault (Verdun)	\$0.25
La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	\$25.00
Le Collège Sainte-Marie	\$5.00
Un ami de la Coopérative la Familiale	\$2.00
Les Sœurs Grises de Montréal	\$2.00
M. et Mme Léon-Mercier Gouin et leurs enfants (Lissette, Lomer, Thérèse, Olivier)	\$6.00
M. Alph.-R. Coallier	\$2.00
M. Hyacinthe	\$1.00
M. E. Lahaie	\$1.00
M. A.-J. Dugal	\$10.00
M. R.-S. Simard	\$5.00
Un ami inconnu	\$2.00
Mme Emile Bouchard	\$2.00
Mlle Madeleine Laliberté	\$1.00
Mlle Graz, Bourbeau	\$1.00
Un Jeune	\$1.00
L'Association professionnelle catholique des Voyageurs de Commerce du Canada (Section Mont-Royal)	\$5.00
M. Eugène Cousineau (Québec)	\$2.00
M. l'abbé François-M. Daigle (Moncton, N.-B.)	\$1.00
M. Emile Benoist	\$1.00
Les finissantes de Joliette	\$1.50
La Fédération des Amicales des Anciens élèves des Écoles des Écoles chrétiennes	\$5.00
Les élèves de l'École supérieure du Plateau	\$5.00
Mme M.-P. Laberge (Rimouski)	\$1.00
M. C.-E. Couture	\$1.00
M. l'abbé Léonide Primeau, Saint-Basile (Man.)	\$2.00
Un prêtre éducateur (Sherbrooke)	\$2.00
"Pour les Acadiens de l'île"	\$1.00
M. Raoul Bernier	\$1.00
Un ami	\$2.00
Mme L.-B. G.	\$1.25
Anonyme	\$1.00
M. J.-H. Duchesne (Bagotville)	\$2.00
M. P. Bastien	\$1.00
M. et Mme J.-Adrien Gagnon et leur fils Jean-Louis	\$1.00
M. l'abbé Paul Desaulniers (Manchester, N.-H.)	\$5.00
Un Prêtre (deuxième versement)	\$1.00
Un jeune (deuxième versement)	\$1.00
"Pour les Acadiens, mes frères"	\$1.00
Les élèves de l'École supérieure Saint-Viateur	\$5.00
Une lectrice assidue du Devoir	\$5.00
Mlle Marie-Reine Gaudet (St-Ephrem, Lacorne)	\$1.00
Un retardataire entre cent	\$1.00
Les Chevaliers de Carillon (conseil de Montréal)	\$5.00
L'hon. C.-F. Delage	\$3.00
	\$174.00

A quoi il faut ajouter une souscription de \$100 du Département de l'Instruction publique, dont il a bien voulu nous avertir et qui sera employée à l'envoi d'un professeur aux cours de français.

Le flambeau de Jeanne d'Arc

La France honore par des cérémonies émouvantes la Pucelle de Domrémy

Paris, 31. (P.C.-Havas). — Après avoir animé la flamme du Soldat Inconnu, samedi soir, le flambeau de Jeanne d'Arc, toujours escorté par les scouts, vient d'achever le voyage que depuis près d'un mois il accomplissait aux lieux où Jeanne vécut sa glorieuse épopée. Il est arrivé lundi matin à la chapelle de Bon-Secours-les-Rouen, où les scouts s'en servent pour allumer un grand feu devant le mémorial de la sainte. Puis, suivant l'itinéraire que firent parcourir à celle-ci ses bourreaux, ils pénétrèrent dans la cathédrale où ils allumèrent un cierge devant l'autel de la sainte. Ensuite, le cortège se rendit sur la place du vieux marché, escorté d'un peloton de gardes républicaines à cheval. Là, accompagné du lord-maire d'Hastings et de deux massiers et de Mgr Petit de Julleville, archevêque de Rouen, M. Edouard Herriot, président de la Chambre des députés, prit le flambeau dans ses mains et ramena la flamme qui brûlait dans une urne déposée sur la maquette marquant dans le sol le emplacement du bûcher. Puis il jucha cet emplacement de fleurs et de verdure et relut "La Marseillaise" et que des troupes de la garnison défilèrent.

Alors, précédée par une troupe de jeunes filles voilées de bleu et portant des fleurs blanches, le cortège reprit sa marche en direction de la Seine. Et à midi, alors que commençait une salve de 21 coups de canon tirée sur la Côte Sainte-Catherine, près du mémorial de Jeanne d'Arc, cependant que les troupes présentaient les armes, que les sirènes des bateaux mugissaient que les grands pavés mugissaient que les bourdon et les cloches sonnaient dans toutes les églises de la ville et que des jeunes filles faisaient tomber sur la Seine une pluie de fleurs un scout lança dans le fleuve le flambeau que ses camarades et lui amenaient de la Joinville Lorraine à l'endroit même où il y a 5 siècles, les bourreaux dispersèrent les cendres de la sainte.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

M. Woodsworth...

(Suite de la 1ère page)

saisi?" a demandé un député libéral. — "On a empêché la distribution de quelques bibles", de répondre M. Woodsworth. Celui-ci avait dit également l'an dernier que l'Université McGill pourrait être cassée. Elle ne l'a pas été, mais dans la crainte de la loi des personnes on crut bon de refuser des invitations qu'elles avaient reçues de porter la parole à l'université. La C. C. F. a été attaquée en vertu de la loi. Maurice Duplessis a déclaré que la C. C. F. était une organisation inspirée par les communistes. La C. C. F. a donc parfaitement le droit de protester aux Communes contre de semblables attaques.

Depuis que la loi a été proclamée, la police de la province de Québec a fait plusieurs saisies. Elle a été jusqu'à saisir des ouvrages de Dickens, de Sydney et de Béatrice Webb ainsi que des discours de Lloyd George.

M. Woodsworth a parlé du désaveu de la loi albertaine réglementant la presse. Y aurait-il une loi pour une province, une autre pour une autre province? Le gouvernement ne peut certes pas éviter d'assumer sa pleine responsabilité. Depuis 14 mois on fait des arrestations illégales dans la province de Québec. Le ministre de la Justice devrait référer la loi à la Cour suprême.

M. Tremblay proteste

M. Léonard Tremblay, député libéral de Dorchester, s'est dit surpris d'entendre M. Woodsworth parler au nom de la province de Québec. M. Woodsworth n'a certes pas ce mandat. Le leader de la C. C. F. a immédiatement protesté. "Je n'ai pas parlé au nom de la province de Québec, a-t-il dit, mais à titre de citoyen canadien". M. Tremblay a répondu que si la majorité de la population de la province de Québec est en faveur d'une loi, personne ne peut lui nier le droit de se la donner. "Nous sommes encore en régime démocratique, a-t-il ajouté; si la majorité ne doit pas agir comme une dictature, elle a néanmoins le droit de gouverner". M. Tremblay a fait ensuite un vigoureux éloge de M. Ernest Lapointe, insistant sur l'entière confiance que l'on a dans ses directives.

"Du terrorisme"

M. Grant MacNeil, député C. C. F. de Vancouver-Nord, a appuyé son chef. La loi anticommuniste de Québec envahit la juridiction fédérale et nie plusieurs libertés civiles aux citoyens des autres provinces. Bien que la police ait fait des raids nombreux et des saisies depuis la mise en vigueur de la loi, les autorités n'ont pas porté d'accusations spécifiques contre les victimes. Il s'agit donc d'un terrorisme. Des propriétaires de salles ne veulent plus les louer à des organisateurs d'assemblées publiques, dans la crainte d'encourir les rigueurs de la loi. Les victimes de la loi anticommuniste ne sont pas seulement les communistes. Cette loi est un défi à l'unité démocratique canadienne.

M. Bradette dénonce la doctrine de Moscou

M. J.-A. Bradette, député libéral de Cochrane, a eu juste le temps de commencer son discours. "Il ne s'agit de rien de nous berner en disant que le communisme n'est qu'une philosophie politique, a-t-il dit. Il dépasse de telles limites. Je n'ai pas l'intention d'analyser les oeuvres de Karl Marx et leur influence sur la révolution russe. Je ne discuterai pas non plus les causes de la révolution russe. Si les chefs de ce mouvement s'étaient contentés de borner leur expérience à leur propre pays, je n'élèverais pas la voix en signe de protestation. Mais les chefs de la révolution russe ont fait une religion de leur doctrine politique. Ils ont décidé de répandre le nouvel évangile dans tout le monde civilisé et ils ont leurs apôtres ici".

Mort de P. Rosario Jalbert, O.M.I.

Lowell, Mass., 28. (par courrier) — Le R. P. Rosario Jalbert, O.M.I., vicaire à Saint-Jean-Baptiste et directeur du *Bulletin paroissial* de la paroisse Saint-Joseph, est décédé hier à l'âge de 48 ans. Né à Lowell, le R. P. Jalbert avait fait ses études à l'Université d'Ottawa, au collège des Saints-Anges de Buffalo et au scolasticat de Washington. Ordonné prêtre de 30 mai 1914, il fut tour à tour vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Lowell, curé à Aurora, Kansas, économiste au junior de Colebrook, New-Hampshire, et de nouveau vicaire à Saint-Jean-Baptiste.

La conscription en Angleterre

Londres, 31 (C.P.-Havas). — Les travaillistes se proposent de provoquer demain un débat aux Communes sur le projet de conscription en cas de guerre auquel le ministre de la coordination de la Défense, sir Thomas Inskip, a fait allusion hier soir.

Service social féminin

Par Suzanne-F. Cordelier
Sujet.— Cet ouvrage est une étude complète de tout ce qui se rapporte aux organisations du Service social féminin, aux ressources qu'il offre, aux carrières qu'il ouvre, à l'orientation professionnelle vers les carrières, et à toutes les données pratiques permettant de se rendre compte de la préparation qu'il exige et des écoles qui la dispensent. Clientèle.— Jeunesse. Volume de 235 pages. Au comptoir ou par la poste, 75c. Service de librairie du *Devoir*, 430 Notre-Dame, est, Ville.

DEMANDEZ L'EAU MINÉRALE NATURELLE DU BASSIN DE VICHY SOURCE CAMILLE

Efficace contre l'Indigestion, la Goutte, le Rhumatisme, Maladies du Foie et autres maladies. En vente chez votre Pharmacien AGENT GENERAL POUR LE CANADA J. ALFRED OUMET 84, rue St-Paul est, Montréal.

Diocèse d'Ottawa

Ottawa, 31. — Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, vient de faire les nominations suivantes: M. l'abbé W.-T. McCauley, curé à Fallowfield, est nommé vicaire forain pour les paroisses rurales de langue anglaise d'Ottawa et de Québec.

M. l'abbé René Bergeron, aumônier de l'Hospice Saint-Charles, est nommé curé à Calumet, pour remplacer M. l'abbé A. Rollin, récemment nommé curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Bernadette de Hull.

M. l'abbé Albert Routhier est nommé chapelain à l'Hospice Saint-Charles, à la place de M. l'abbé Bergeron.

La candidature de M. Maurras à l'Académie

Paris, 31. (C.P.-Havas). — L'élection d'un académicien au fauteuil d'Henri-Robert aura lieu le 9 juin. La candidature qui suscite le plus d'intérêt est celle de Charles Maurras.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots. Jours de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: BELAIR 3361

PENSION D'ETE

AU VÉGA STE-ADELE (En haut) Près du lac Mlle M. Longpré, prop. Tél. No 75

Ouverture officielle SAMEDI LE 4 JUIN S'adresser sur les lieux.

TAIT-FAVREAU Ltée L. FAVREAU, O.O.D., PRESIDENT

Examen de la Vue: L'Optométriste LORENZO FAVREAU et ses assistants Pierre Crevier, B.S. O. et Lucien Hébert, B.S. O. OPTOMETRISTES-OPHTHÉLMIQUES LICENCIÉS "Bacheliers en Optométrie"

BUREAU DU CENTRE 265, rue Ste-Catherine E. Tél.: LA. 6703

BUREAU DU NORD 6890, rue St-Hubert Tél.: CA. 9344

CROISIERE AUX ATTRAITS UNIQUES De NEW-YORK par l'Atlantique, le golfe, le fleuve St-Laurent et le SAGUENAY

Escalors et visites A Halifax Charlottetown Gaspé Baie Comeau (10 hrs à Québec)

A bord du "NORTH STAR" Clarke Steamship NEUF JOURS dont \$97. Aller et retour 2 à New-York par personne et 7 en mer

DEPART DE MONTREAL — JEUDI 30 JUIN 1938 — 8.40 p.m.

- VOYEZ TOUT CE QUE NOUS DONNONS:
- De Montréal: wagon pullman climatisé, lit bas (à 2, chambre sans supplément);
 - De New-York: cabine extérieure à 3 lits et tous repas à bord du "North Star";
 - Hébergement hôtel 1ère classe, central, spacieuse chambre, lit double, radio, eau glacée au robinet, bain et toilette;
 - Visite des studios N.B.C.
 - Transferts N.-Y., arrivée et départ;
 - Visite de New-York en autocar — 2 hrs;
 - Ascension du toit édifice R.C.A.: splendide panorama;
 - Concert au Music Hall — Radio City;
 - Visites en autocar à Halifax, Charlottetown, Gaspé — Libre à Baie-Comeau et Québec.

Suppléments facultatifs — Hôtel N.-Y.: chambre à 2 lits \$1.00 par personne; à un lit \$1.25 — A bord du "North Star": cabine à 2, \$10 par personne; à 2 avec douche, \$22.50 par personne; à 2 avec bain, \$30 par personne.

En Autobus

Départ Montréal matin du 30 juin — 1 nuit de plus à New-York — et tout le programme \$90. comme ci-dessus: par personne

DEPART POUR NEW-YORK AVANCE A VOLONTE, PAR RAIL, AUTOBUS OU D'ALBANY PAR BATEAU SUR L'HUDSON.

Renseignements et billets:

LE DEVOIR VOYAGES 430, Notre-Dame est — Montréal — Tél. BELAIR 3361

URGEL BOURGIE, LIMITEE

Incorporée par Lettres Patentes de la Province de Québec au capital de \$150,000 ASSURANCE FUNERAIRE ET DIRECTEURS DE FUNERAILLES

Taux en conformité avec la loi des assurances, sanctionnée par le Parlement de Québec le 22 décembre 1916.

Dépôt de \$25,000 au Gouvernement — Salons mortuaires à la disposition du public. SERVICE JOUR ET NUIT.

CALENDRIER
 Demain: MERCREDI, 1er juin 1938
 Saint Pamphile, prêtre et martyr.
 Lever du soleil, à 5 h. 00.
 Coucher du soleil, à 7 h. 34.
 Lever de la lune, à 7 h. 35.
 Coucher de la lune, à 10 h. 25.
 Premier quart, le 4, à 11 h. 32 m. du soir.
 Pleine lune, le 12, à 6 h. 47 m. du soir.
 Dernier quart, le 20, à 8 h. 52 m. du soir.
 Nouvelle lune, le 27, à 4 h. 16 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU ET MODEREMENT CHAUD
 MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 70.
 Même date l'an dernier 60.
 Minimum aujourd'hui 60.
 Même date l'an dernier 68.
 BAROMETRE: midi: 30.10.

Chiffres fournis par la Maison M.-R.
 de Meslé, 300a, St-Denis, Montréal.

M. Bennett vient à l'aide de M. Stevens

Celui-ci s'étant attaqué à M. Howe, M. Bennett se porte à l'appui de son ancien collègue — Une réflexion sarcastique de M. Ian Mackenzie fait bondir M. Bennett

M. Lapointe tient tête à MM. Stevens et Bennett ensemble

Ottawa, 31. — La Chambre s'est subitement éveillée de sa longue torpeur hier après-midi à l'ouverture de la séance. Elle a donné un spectacle du plus vif intérêt. M. R.-B. Bennett s'est de nouveau révélé joueur habile, retors, capable de placer ses contradicteurs en mauvaise posture. En l'absence du premier ministre, M. Ernest Lapointe, s'est montré à la hauteur de la situation. Il a répliqué du tac au tac. M. H.-H. Stevens a fait valoir sa ténacité. Quant à M. C.-D. Howe, il s'est peut-être trop avancé, offrant prise à l'adversaire. Le plus remarquable de l'affaire a été de voir M. Bennett se porter à la défense de son ancien collègue, M. H.-H. Stevens et justifier son intervention sous le manteau de l'intérêt public.

Le début d'un incident piquant

L'incident a commencé lorsque M. H.-H. Stevens a demandé au ministre du Transport, M. C.-D. Howe, de déposer au greffe de la Chambre le texte d'une lettre écrite par un membre de la Commission des ports nationaux à un représentant de la maison Louis Dreyfus, courtiers en grains de New-York, au sujet de l'entreposage et de la manutention des grains dans le port de Québec. M. Howe a refusé de se rendre à la requête de M. Stevens, alléguant que la lettre portait l'indication "personnelle et confidentielle" et que les négociations auxquelles elle se rapportait n'ont pas eu de suite. M. Howe a déclaré qu'il n'y avait aucun arrangement spécial entre la maison Dreyfus et la Commission des ports nationaux au sujet de la manutention des grains à Québec.

A l'ouverture de la séance de la navigation, Québec a bénéficié de taux préférentiels par rapport au port de Montréal, à cause d'une décision prise par les compagnies qui font le transport sur les Grands Lacs. Après des négociations et des discussions, on a fait disparaître ces taux de préférence. La lettre qui a fait le sujet du débat aurait été écrite simplement pour s'assurer que les constatations de fait qu'elle contenait, étaient un résumé exact de certaines discussions. Vu que la Commission des ports nationaux vient en concurrence avec les autorités d'autres ports, M. C.-D. Howe n'a pas jugé d'intérêt public de déposer la lettre au greffe de la Chambre, ainsi que le demandait M. Stevens.

M. Stevens s'explique

Celui-ci, il va sans dire, n'a pas accepté cette explication donnée sous une forme technique. M. Stevens a montré la gravité de l'affaire et souligné qu'il était important de déposer le document. Il s'agissait là d'un droit. Le parlement a le droit, a-t-il dit, de connaître le contenu de la lettre adressée par un membre d'une commission fédérale à une maison d'affaires. Le fait que le document porte l'indication qu'il s'agit d'une lettre personnelle et confidentielle ne devrait pas empêcher le ministre de le rendre public. Le contenu de la lettre ne se rapporte pas à des affaires personnelles mais à des questions d'ordre public. M. Stevens a bâti autour de ces idées un plaidoyer bref, clair et vigoureux.

M. Bennett épaula M. Stevens

M. R.-B. Bennett s'est levé lentement, en pesant ses premières paroles. Tout de suite l'on a vu que la lutte s'engagerait à fond. M. Howe a fourni au chef de l'opposition un argument personnel qui ne manquait pas de force. M. Bennett a d'abord posé un principe d'ordre général. Lorsqu'un membre d'une commission publique écrit une lettre sur une affaire d'ordre public, cette lettre ne saurait être considérée comme personnelle ou confidentielle. De plus, lorsqu'un ministre de la Couronne y fait allusion à la Chambre des Communes, la lettre doit être immédiatement déposée au greffe de la Chambre. C'est un principe bien établi et reconnu.

"Je n'ai jamais vu la lettre", de dire M. Howe. "On m'a demandé une information à son sujet, je l'ai obtenue et je l'ai donnée au député (M. Stevens)". Il n'en fallait pas plus pour donner une nouvelle vigueur à la réplique du chef de l'opposition. "Voilà qui est vraiment extraordinaire", a-t-il répondu. "Quel beau spectacle de voir un ministre de la Couronne se lever en cette Chambre et parler d'une lettre qu'il n'a jamais vue! Voilà qui est certainement monstrueux!" M. C.-D. Howe n'a pas attendu la réponse. Les libéraux, nerveux et inquiets de la tournure de la discussion, feuilletaient le livre des règlements de la Chambre. Ils s'apprêtaient à interrompre M. Bennett, lorsque M. Ian Mackenzie, ministre de la Défense nationale, a lancé un mot qui a, une fois de plus, donné matière à une bonne réplique.

M. Mackenzie roille M. Bennett

"Il y a un plus bel spectacle encore", a dit M. Mackenzie, c'est celui du chef de l'opposition. Il est du même avis que le député de Kootenay-Est (M. Stevens): "Les

libéraux ont ri et applaudi. Mais M. Bennett de répondre: "Cette réplique indique qu'il y a des hommes qui font partie du gouvernement et qui sont incapables de comprendre que l'on puisse faire passer l'intérêt public avant un désaccord personnel". C'a été au tour des conservateurs d'applaudir. C'est le devoir du chef de l'opposition, a continué M. Bennett, de protéger les privilèges et les droits du parlement contre les empiétements des gouvernements et du pouvoir tyrannique des fortes majorités parlementaires. La Chambre a le droit de connaître le contenu intégral de la lettre. Le gouvernement ferait bien d'étudier de nouveau toute la question avant de s'en tenir à la décision de M. Howe.

M. Bennett se fait valoir

M. Bennett, pendant ces quelques minutes, est redevenu le parlementaire habile qu'il était jadis. Jouant de la voix et du geste, fondant sur ses arguments, profitant de chaque réplique pour réduire ses contradicteurs à l'impuissance, il a été non seulement d'une grande force de persuasion, mais aussi d'une belle prestance. Il regardait les ministres à tour de rôle. Et comme des interruptions lui venaient de la droite ou des députés libéraux s'élevaient près de lui, il se tournait vers eux, répétant ses affirmations et les réduisant au silence. M. Bennett a ainsi démontré que, comme chef parlementaire, il est hors pair. Ceux qui l'écoulaient ne pouvaient s'empêcher de penser au jour où il ne serait plus à la Chambre pour animer les débats.

M. Lapointe tient tête

Pendant que M. Bennett parlait, M. Ernest Lapointe parcourait le livre de la procédure parlementaire. Il s'est levé à son tour et il a répondu au nom du gouvernement, car M. Mackenzie King n'était pas à son fauteuil (on le dit malade ou fatigué). Le ministre de la Justice agitait comme leader ministériel. Il est beau et bien de réclamer la production d'un document, a-t-il dit, mais les règlements de la Chambre indiquent la procédure à suivre dans pareil cas. Pourquoi M. Stevens n'inscrirait-il pas un avis de motion pour production de document? L'affaire suivra alors la filière habituelle. Il est beau et bien également pour le chef de l'opposition de se mettre en fureur et de faire une grosse affaire de l'incident. M. Lapointe a terminé son discours de cette façon. "Si, en fin de compte, la chose la plus grave que l'on puisse me reprocher est cette lettre dont le ministre du Transport a parlé et qu'il n'a point vue, il est à craindre que le prochain congrès conservateur n'aura guère matière à un programme électoral."

M. Stevens renouvelle sa demande

M. Stevens ne se contentait pas pour battu. "On ne peut pas disposer de l'affaire de cette façon", a-t-il dit. "Sur quoi l'honorable député parle-t-il maintenant?" a demandé le président de la Chambre, M. P.-F. Casgrain. "Je parle maintenant sur une question de privilège et de droit", a répondu M. Stevens. Il a rappelé qu'il avait inscrit des questions au feuillet de la Chambre le 6 mai. A ces questions le gouvernement a répondu un "non" unanime. "Je remarque", a ajouté M. Stevens, "que le ministre a déposé au greffe de la Chambre un arrêté ministériel prenant effet le 21 mai, amendé par un arrêté ministériel daté du 18 mai — quelques temps par conséquent — après que j'eus posé mes questions — arrêtés ministériels pendant les deux jours suivants". M. Stevens a répété que l'affaire n'en restait pas là.

Tout au début de la séance, MM. Lapointe et Cahan se sont amicalement disputés sur l'exacte pensée de M. Cahan relativement aux résolutions de la conférence impériale de 1926. L'autre jour M. Cahan avait dit que de récentes remarques de M. Lapointe tendaient à mal représenter l'attitude qu'il (M. Cahan) avait prise au sujet de la conférence de 1926. M. Lapointe a tenu à citer un passage d'un discours que M. Cahan avait prononcé en 1927. Ces discussions sur la pensée exacte d'un homme politique paraissent toujours inutiles. Un homme politique, sur une question donnée, peut prendre des attitudes différentes, selon les circonstances de lieu et de temps. La pensée d'un homme politique est essentiellement variable. Il était tout de même amusant hier d'entendre MM. Lapointe et Cahan se disputer sur des textes. Quant à l'importance que cela pouvait avoir...

Les Juifs Warburg

Berlin, 31 (G.P.-Havas). — Le gouvernement allemand continue sa campagne pour enlever aux Juifs toute leur influence dans la finance et le commerce allemands. Il vient d'expulser Max, Fritz et Erich Warburg, parents des banquiers new-yorkais du même nom, du conseil de la maison de banque qui porte leur nom à Hambourg.

Tchécoslovaquie

Mesures pour la défense nationale

Hodza et les Sudètes sur le point de reprendre les négociations

Prague, 31 (SPA). — Des observateurs disent que la Tchécoslovaquie est reconnaissante des témoignages de sympathie et des assurances d'aide que plusieurs pays lui ont adressés lors de la récente crise internationale, mais qu'elle n'oublie pas que c'est à elle-même en tout premier lieu qu'incombe la défense de son territoire. Ils signalent des mesures de défense nationale que le gouvernement vient de prendre au moyen de décrets-lois. Désormais, les garçons de 6 ans à 17 ans doivent recevoir 70 heures d'instruction militaire par année, en dehors de l'école; ceux qui ont plus de 17 ans doivent en recevoir 90 jusqu'au commencement de leur service militaire actif. De 6 ans à 21 ans, les fillettes et les jeunes filles doivent recevoir 40 heures par année d'instruction en matière de premiers secours aux victimes de la guerre et en matière de protection contre le bombardement aérien. De 22 ans à 30 ans, la femme recevra 30 heures d'instruction par année en ces deux matières.

De 30 ans à 60 ans, hommes et femmes recevront 30 heures par année d'instruction en matière de protection contre le bombardement aérien. Les autorités militaires ont le pouvoir d'établir des camps spéciaux d'instruction militaire et d'assurer la formation au tir et au maniement de toutes les armes récentes.

D'autre part, disent-ils, le gouvernement de la Tchécoslovaquie s'efforce de faire comprendre qu'il ne veut pas du tout agir en provocateur. Il a annoncé à Berlin qu'il a puni les aviateurs militaires tchécoslovaques qui ont exécuté des survols en Allemagne récemment, et qu'il a élargi la zone frontalière interdite à l'aviation militaire tchécoslovaque. Cette zone est maintenant large de 6 milles.

On croit que le premier ministre Hodza et des porte-parole des Allemands des Sudètes sont sur le point de reprendre les négociations que M. Henlein a entamées.

Un musée de la parole

L'Université de Paris organise en service autonome sa phonothèque qui garde le souvenir de toutes les voix célèbres — Ce musée d'un genre tout spécial possède aussi une importante documentation scientifique concernant les rééduqués de la parole

Paris, 31 (P. C.-Havas). — L'Université de Paris vient de prendre la décision de constituer en service autonome ce qui n'était jusqu'ici qu'un département de l'institut de phonétique: le musée de la parole qui garde dans une phonothèque le souvenir de toutes les voix célèbres qui se sont tuées. La direction du musée de la parole a été confiée au poète Roger Devigne. Cette phonothèque est importante: elle contient classés et fichés: dans la partie rétrospective, les phonogrammes cylindriques, les disques à aiguille avec leurs enregistrements de tous les pays; le musée phonographique avec ses machines antiques notamment le premier phonographe de 1892 deux ans avant la prise du brevet; les laboratoires d'enregistrement du son, qui peuvent reporter sur des disques modernes les vieux enregistrements d'autrefois.

Rangés dans leur casiers, voici les voix de Venizelos, du Pape Léon XIII, d'Albert Premier, du capitaine Dreyfus, de Poincaré, de Mounet-Sully, d'Hindenburg, et d'Aristide Briand, de Théodore Roosevelt, d'Edouard VII et de tant d'autres...

Mais voici des enregistrements qui pour être de personnes inconnues n'en sont pas moins étonnants: ceux des rééduqués de la parole. Il existe des enfants arriérés qui ne sont pas muets. Seulement, par un accident physiologique, ils n'ont pas l'usage de la parole parce que leur faculté de langage n'est pas reliée à la pensée de leur cerveau. Ils entendent, ils comprennent, mais ne peuvent pas s'exprimer autrement que par des cris inarticulés. Ces enfants sont rééduqués et leurs voix ont été enregistrées. D'abord, ce sont des cris pareils à des aboiements, puis ces cris rauques s'assouplissent en sons articulés, se continuent en mots qui sortent de leur gorge serrée et enfin, ce sont des phrases hachées, incomplètes, mais il comprend. L'infirme parle.

Mais à côté de cette documentation scientifique, la phonothèque poursuit son activité historique, enregistrant régulièrement toutes les voix des personnes arrivant à quelque notoriété dans l'activité de quelque ordre que ce soit. Ainsi, elle recueille des documents parlés qui seront une richesse incomparable pour les générations futures.

Les gardes-malades congédiées

Ottawa, 31 (D. N. C.). — Le gouvernement a informé M. F. L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, qu'on avait l'intention de faire enquête sur le cas des gardes-malades canadiennes, résidant à Fort-Erie, Ontario, qui travaillaient dans les hôpitaux de Buffalo et d'autres villes de l'Etat de New-York et qui ont été congédiées en vertu du bill Todd, qui permettait à ce que toutes les gardes-malades travaillant dans les hôpitaux de l'Etat de New-York soient citoyennes des Etats-Unis.

L'élection chez les Hurons de Loretteville

QUEBEC, 31. (D.N.C.) — M. J. Herménégilde Vincent a été réélu grand chef de la réserve huronne de Loretteville avec tous les membres de son cartel, hier. M. Vincent a battu son adversaire, M. Elzéar Sioui, par une majorité de 87 voix. M. Sioui n'a eu qu'une seule voix en sa faveur. Les sous-chefs élus sont: MM. Emery Sioui, Gérard Groslois, Origine Sioui, Maurice Picard et Mathieu Bastien. Ils ont battu par de fortes majorités tous leurs adversaires: MM. Chs Sioui, Jules Sioui, Henri-P. Sioui, Jos. A. Sioui, et Albert Sioui.

En Cour d'appel

Les arrêts rendus ce matin

La Cour d'appel a rendu ce matin plusieurs arrêts. En voici la liste: Labonté et le Roi, appel rejeté; Beauharnois Power Co. et Transportation Power Co., appel maintenu; Larose et Rutenberg, appel maintenu; Bolvin et Bourbonnais, appel maintenu; Bigras et Kingsley, appel rejeté; Rouleau et Succession Patry, appel rejeté; le Roi et Leblanc, appel rejeté; Saint-Pierre et Héritiers Ferland, appel rejeté; Cartier et Begnoche, appel rejeté; comité conjoint d'industries de construction et Ross-Biron Electric Ltd., appel maintenu; Lemieux et Cameron, appel rejeté; Bibeau et Macaulay, appel rejeté; The Ronalds Co. et Freygood, appel rejeté; Benoit et Russell, appel rejeté; The York Corporation et Christie, appel maintenu; dissidence des juges Galipault et Pratte; Metropolitan Life Ins. et Bruneau, appel maintenu; Dick et Couturier, appel maintenu; Godbout et Héritiers de feu Pettigrew, appel maintenu; Darlington et Garneau, appel maintenu.

La Cour a aussi disposé de la motion présentée dans l'affaire de Dacelle et Malheux et Louis Sorbonne contre Dame Clémence Dache. L'intimée avait fait motion pour demander un mode de preuve afin d'établir les allégations de sa contestation de la requête civile présentée par les appelants. La Cour a décidé que la preuve devra être faite par des affidavits d'ici au 20 juin, et donne instruction au greffier de placer la cause sur le rôle du prochain terme.

La Cour d'appel rendra des arrêts cet après-midi à 3 heures dans les causes suivantes: Mélikowsky et Martin, McIntosh et Parisien et une autre cause McIntosh et Parisien. La décision dans la cause de People of the State of New-York et les Héritiers de J.-N. Phillips, et Crown Trust a été remise à plus tard.

Comptoirs postaux et magasins en série

Ottawa, 31 (C.P.). — L'Association des Marchands détaillants a soumis aujourd'hui à la commission Rowell un mémoire où elle se plaint de la concurrence des comptoirs postaux et de certaines pratiques des magasins en série. L'association représente que les comptoirs postaux drainent le commerce des petites localités en éludant la plupart des taxes qui atteignent le commerce ordinaire: elle suggère que le gouvernement fédéral impose à ces entreprises une taxe sur le volume des affaires dont le produit serait remis aux provinces qui l'affecteraient à des fins municipales. L'association représente également que les magasins en série abolissent les profits de leurs magasins prospères pour combler les pertes de leurs magasins moins florissants et que l'Etat perd de ce fait des impôts sur le revenu et les ventes qu'il devrait percevoir.

Les commissaires ont entendu hier les témoignages de M. Charles Cammell, sous-ministre des mines, et de M. le Dr H. W. McGill, directeur des affaires indiennes, qui ont exposé les fonctions et les besoins de leurs départements respectifs.

Heure d'été et justice

L'article 464, section A du Code criminel, est à l'effet qu'une personne se promenant la nuit avec des outils susceptibles de servir aux cambriolages peut être mise en état d'arrestation. C'est ainsi que Jules Desjardins, alias Dagenais, commença ce matin, sous une telle accusation devant le magistrat Hale, de Westmont. L'arrestation eut lieu vers neuf heures et vingt, heure d'été. Or, il n'y a rien dans le code qui ait trait à l'heure d'été en cette matière. La nuit "criminelle" commence à neuf heures, heure solaire, il n'était donc que 8 h. 30 en réalité, c'est ce que représente au tribunal M. Paul Dossy, soulignant par là un intéressant point de droit. Jugement sera rendu dans cette affaire la semaine prochaine.

En vertu de la loi du cadenas

Québec, 31 (D. N. C.). — Une escouade d'agents de la Sûreté provinciale, agissant sur les instructions de M. Léon Lambert, commissaire adjoint, a opéré, hier soir, entre dix et onze heures, une descente dans une maison de la rue de Mazenod, en vertu de la loi du cadenas. On croit avoir ainsi localisé le secrétaire général communiste dans notre ville, car on a saisi une série de talons de reçus d'abonnement aux journaux rouges, ainsi que des registres d'initiales.

Les agents ont également saisi une grande quantité de journaux, tels que *Clarke*, des pamphlets de propagande, des livres, des fascicules, des revues et toute une série de papiers nécessaires à un bureau d'organisation.

Canton et Hankéou bombardés

L'objectif japonais du bombardement aérien limité à ce qui est militaire

Changhai, 31. (S.P.A.). — Aujourd'hui, l'aviation japonaise a fortement bombardé Hankéou, la capitale provisoire, et Canton, qui ravitaillait les forces chinoises en matériel de guerre importé. Le groupe qui a bombardé Hankéou se composait de 30 avions. Il a eu à combattre des avions chinois. Les Japonais affirmèrent qu'ils ont abattu 18 de ces avions et qu'ils n'ont perdu, eux, qu'un seul de leurs appareils. C'est le premier bombardement considérable que l'aviation japonaise inflige à Hankéou depuis le 29 avril.

En ce qui concerne Canton, l'aviation japonaise bombarde cette ville chaque jour depuis samedi dernier. Les Chinois disent qu'une escadre aérienne chinoise a abattu 4 avions japonais d'un groupe de 22 et a beaucoup restreint le bombardement.

Un officier de la marine japonaise affirme que les Japonais continuent d'adhérer au principe qui limite à ce qui est militaire l'objectif du bombardement aérien. A Canton, a-t-il continué, nous bombardons les dépôts militaires et les établissements de l'Etat. Il est regrettable que les bombardements fassent des victimes chez les non-combattants. Mais des août dernier, nous avons averti les non-combattants de s'éloigner de ce qui pouvait, pour des raisons d'ordre militaire, devenir l'objectif d'avions.

Condamnés au pénitencier

Pour avoir donné à M. Parfait Ducharme, un chèque sans valeur, Armand Cadieux a été condamné ce matin à deux ans de pénitencier, par le juge Enright.

René Bouthillier, pour vol avec effraction au numéro 6833 rue Sherbrooke, 4127 rue Rivard et 5758, 11e avenue, Rosemont, a été dans chaque cause condamné à 2 ans de pénitencier par le juge Desmarais. Les sentences seront purgées concurremment.

Jack Sner, accusé et trouvé coupable d'avoir volé la somme de \$71 sur la personne de Siméon Rivest, a été condamné à 2 ans de pénitencier ce matin devant le juge Enright.

La révolte mexicaine apaisée

San-Luis Potosi, 31 (A. P.). — Assuré que la rébellion du général Saturno Cedillo est maintenant réprimée, le président Lázaro Cardenas se prépare aujourd'hui à aller visiter les propriétés pétrolières exploitées en mars dernier au détriment de compagnies anglaises et américaines. Le président s'attend à partir pour Tampico, centre d'expédition de pétrole, vers la fin de la semaine. Il a d'ailleurs donné des instructions à Vicente Cortes Herrera, général de la compagnie d'huile du gouvernement, de le rencontrer à cet endroit.

Pour ce qui concerne Cedillo et ses partisans, les troupes gouvernementales les pourchassent dans les montagnes. Elles se sont enparées d'une petite imprimerie appartenant à Cedillo. Dans le but d'apaiser les révoltes, Cardenas aurait fait distribuer plus de 390,000 acres de terre dans 66 districts à 39,278 individus, parmi lesquels plusieurs partisans de Cedillo.

Le R. P. Guillaume Charlebois

SON JUBILÉ D'OR SACERDOTAL
 Le R. P. Guillaume Charlebois, O. M.I., ancien supérieur du scolasticat d'Ottawa et ancien provincial, célèbre aujourd'hui au Junior des Pères Oblats de Chambly-Bassin son jubilé d'or sacerdotal. Le jubilaire a célébré ce matin une messe basse, assisté par M. l'abbé Emmanuel Charlebois, curé de Strathmore, et par le R. P. Irénée Pigeon, O. M.I. Son Eminence le cardinal Villeneuve, Son Ex. Mgr Clabaud, auxiliaire de S. Ex. Mgr Turquetil, le R. P. A. Desnoyers, assistant général, et le R. P. Gilles Marchand, provincial, assistent à la fête et l'on attend cet après-midi S. Ex. Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean, et S. Ex. Mgr Martin Lajeunesse, vicaire apostolique du Keewatin.

L'offensive contre Valence

Hendaye, 31. (S.P.A.). — L'armée blanche continue à la fois dans l'air et sur la terre l'offensive ayant pour objectif Valence. Des dépêches reçues à la frontière annoncent que l'aviation blanche a infligé plusieurs bombardements à l'ancienne capitale "gouvernementale" la nuit dernière. En ce qui concerne les troupes, on apprend qu'elles ont avancé vers l'objectif sur toute la longueur du front qui s'étend de Têrue à la côte. La division castillane du général Valera a pris Mora de Rubielos.

Certificat de calcul différentiel

Québec, 31. (D.N.C.). — M. l'abbé Alexandre Larue, professeur au Petit Séminaire et chargé d'un cours d'été à l'Université Laval, vient d'obtenir de la Faculté des sciences un certificat de calcul différentiel et intégral après avoir subi de brillants examens. C'est la première fois que cette faculté émet un certificat de ce genre.

Trois élèves de l'École des Sciences sociales de l'Université ont obtenu leur certificat avec succès, ce sont MM. Maurice Constantineau, Jean-Bte Despins et Gerald Paré.

La Politique

Les créditistes en Saskatchewan

Edmonton, 31. (C. P.). — Le secrétaire provincial de l'Alberta, M. E.-C. Manning, qui est en même temps organisateur en chef de l'Association du Crédit social de l'Ouest canadien, vient de faire connaître une liste de 40 candidats qui feront la lutte en Saskatchewan à l'élection provinciale du 8 juin. Le choix de ces candidats a été fait au cours d'une réunion de l'exécutif de l'association qui s'est prolongée après minuit. Les créditistes ont décidé de ne pas présenter de candidats dans les 4 circonscriptions de Cannington, de Canora, de Kelvintown et de Pelly; les candidats dans les 8 autres circonscriptions restent à choisir.

Il ne reste que 7 comtés

Québec, 31 (D.N.C.). — L'organisation du congrès libéral provincial du mois de juin a reçu à date des rapports de 28 comtés du district de Québec transmettant les noms de leurs députés et de leurs substituts. Il ne reste plus que sept comtés, Chicoutimi, St-Maurice, Iles-de-la-Madeleine, Gaspé-Sud, Témiscouata, Dorchester et Frontenac à faire connaître les noms de leurs mandataires.

Le député Talbot à Québec

Québec, 31 (D.N.C.). — M. Maurice Duplessis a eu ce matin une longue entrevue avec M. Antonio Talbot, député de Chicoutimi, et M. Arthur Larouche, ancien député. Il y a été question, apparemment, du moulin de Chicoutimi que le gouvernement provincial veut faire rouvrir dès que la crise du papier aura cessé.

On croit que le premier ministre a déterminé au cours de cette entrevue le montant qu'il la province accordera pour défrayer le coût de la célébration du centenaire du Saguenay. Ce serait un montant d'une quinzaine de mille dollars.

Plusieurs députés étaient à l'hôtel du gouvernement. Mentionnons MM. Talbot, de Chicoutimi; Henri Jolicoeur, de Bonaventure; Herman Barrette, de Terrebonne; Alexandre Taché, de Hull; Dr Camille Pouliot, de Gaspé-Sud; Ferdinand Paradis, de Matapédia; et le Dr Léo Duguay, du Lac-St-Jean; M. Jean-Louis Baribeau, membre du Conseil législatif.

M. Antonio Talbot parlera au club de la Renaissance, demain, midi.

Destruction volontaire

Un verdict de destruction volontaire a été rendu ce matin en cour du corne dans le cas de Suzanne Morin, 26 ans, 3429 rue St-André, trouvée morte hier après-midi vers cinq heures, asphyxiée par le gaz d'éclairage. La victime fut trouvée dans sa salle de bain un tube de caoutchouc conducteur du gaz dans la bouche.

La carte d'identité

Le personnel des bureaux du greffe de la paix, au palais de justice est allé jeudi dernier chercher ses cartes d'identité.

Hier après-midi, M. Taillefer, président du comité exécutif, a annoncé à M. Omer Gâté, échevin de Ville-Marie, que l'on établira un bureau temporaire de la carte d'identité à la bibliothèque du Barreau. Le maire a aussi annoncé que lorsque les bureaux principaux seront décongestionnés, ils seront déplacés dans les différents quartiers; on établira également d'autres bureaux mobiles afin de permettre aux citoyens de s'enregistrer.

Au sujet de la carte d'identité, M. Biggar a demandé au conseil municipal de décider le plus tôt possible si la carte d'identité restera obligatoire pour les élections. Elle l'est à l'heure actuelle, mais le conseil a droit d'en ajourner l'application en 1940. Plusieurs échevins se sont déclarés en faveur de la carte obligatoire et ont demandé à l'administration et à la population de continuer à faire diligence.

Saisies de liqueurs

Québec, 31 (D. N. C.). — Une vingtaine de saisies ont été effectuées, au cours de la dernière fin de semaine, par les agents de la police des liqueurs de la Sûreté provinciale de Québec. Quelques-unes d'entre elles ont été assez considérables.

C'est ainsi qu'à Ste-Anne de Beauport, chez le même individu, les agents, ont trouvé cinquante douzaines de bouteilles de bière. A Madisville, les officiers ont également trouvé une quantité de whisky, de gin et de bière chez un bootlegger reconnu. Ils ont fait plusieurs autres saisies moins importantes, ici à travers les districts de Québec, qui s'étendent des Trois-Rivières et Drummondville jusqu'en Gaspésie.

Bulletin météorologique

Toronto, 31. (C.P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain:
 région de Montréal et d'Ottawa: beau et modérément chaud;
 vallée du bas Saint-Laurent: beau et modérément chaud;
 nord-ouest du Québec et lac St-Jean: partiellement nuageux et plus frais;
 golfe, rive nord et baie des Chaleurs: beau; peu de changement dans la température.

Les ressources naturelles de l'Ouest

Ottawa, 31. (D.N.C.). — Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a fait adopter en troisième lecture, un projet de loi modifiant les lois des ressources naturelles du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Dans Bonaventure

Québec, 31. (D.N.C.). — M. Henri Jolicoeur, député de Bonaventure, annonce que le pont Lévêque, à l'extrémité ouest du village de Maria, dans le comté de Bonaventure, sera incessamment reconstruit. M. Jolicoeur a obtenu un octroi de \$10,000 du ministère de la Voirie à cette fin.

\$935,000 pour la Colombie

Ottawa, 30 (D.N.C.). — Le ministre des finances, M. Charles Dunning, a déposé au greffe de la Chambre le texte d'un arrêté ministériel renouvelant pendant un an un emprunt de \$935,000 de la Colombie canadienne, échéant le 22 juin.

M. Paul Guin à la radio

Ce soir, à 9 h., par le poste CBF, à Montréal, M. Paul Guin prononcera une causerie à la radio.

Par Notre-Dame-de-Grâce

Le député provincial de Westmount, M. Bulloch, a fait part hier soir à la *Business Men's Association* de Notre-Dame-de-Grâce, d'un projet de construction de route canado-américaine passant par Notre-Dame-de-Grâce et les Laurentides. Le député a ajouté que le premier ministre avait donné son assentiment au projet. Il a décrit le parcours comme suit: la route suivra l'ancienne voie ferrée de Rousses Point à Caughnawaga, le pont Mercier, Ville La Salle, traversera le canal Lachine et s'engagera à travers le quartier Notre-Dame-de-Grâce, probablement près de la Ferme Benny et ensuite à travers Cartierville et les Laurentides.

La loi des Indiens

L'enquête Rowell

La réponse des Orangistes au mémoire du Congrès de la Langue française

Le Canada n'est pas un pays bilingue — Le mépris des lois et les annulations de mariage dans le Québec — L'influence cléricale — La minorité qui veut s'imposer par la force à la majorité et lui arracher des concessions

Contre l'usage croissant du français à la radio officielle, contre les timbres et la monnaie bilingues, contre la traduction des documents officiels, contre les écoles séparées

Ottawa, 31 (C.P.) — Les Orangistes d'Ontario ont répondu hier en termes élogieux devant la commission Rowell au mémoire soumis à Québec par le Comité permanent des Congrès de la Langue française. Ils s'élèvent surtout contre l'affirmation que le Canada est un pays bilingue, que le français devrait être reconnu comme langue officielle de l'Atlantique au Pacifique. Le mémoire des Orangistes proteste également contre la violation des libertés civiles dans la province de Québec, contre l'usage croissant du français dans les programmes de la Société Radio-Canada, contre l'annulation des mariages dans la province de Québec, contre les écoles séparées et aborde nombre d'autres sujets qui font depuis longtemps l'objet de controverses.

«Les idéaux de l'Ordre d'Orange sont connus depuis longtemps, dit le mémoire, et il n'est pas nécessaire de les exposer de nouveau, mais nous croyons que ce corps important de protestants britanniques doit loger sa protestation contre la menace qui a été faite récemment devant votre commission par un clerc de l'Eglise catholique romaine du Québec. «Lorsqu'ils prétendent qu'il ne saurait y avoir de paix ou d'harmonie au Canada tant que la langue française et leur propre religion ne seront pas officiellement reconnues de l'Atlantique au Pacifique, ils doivent s'attendre à une opposition irrésistible et cette opposition d'Orangistes s'oppose respectueusement aux prétentions de ceux qui voudraient éloigner davantage et dresser les uns contre les autres les citoyens de ce Dominion.

«Nous déplorons de pareilles déclarations ainsi que l'attitude de ceux qui cherchent à imposer leur religion et leur langue aux autres qui ont des droits constitutionnels en ce pays. Les récentes déclarations des chefs politiques et religieux du Québec qu'une révolution serait acceptable et trouverait l'appui constituant une propagande dangereuse et ne peuvent que contribuer à augmenter la mésestimation par tout le Canada.

«Le Canada n'est pas un pays bilingue, soutiennent les Orangistes. L'usage du français, aux termes de la constitution, est restreint aux débats du parlement fédéral et de la Législature du Québec, aux procès verbaux de ces deux chambres et aux tribunaux fédéraux et québécois. Si l'on étend l'usage du français en dehors des cadres constitutionnels, on commet un acte désobligeant et irritant qui ne peut en aucune façon servir la cause de l'unité nationale, affirme le mémoire qui ajoute:

«Nous faisons allusion à la somme de français irradié par les postes de la Société Radio-Canada et aux annonces en français même dans les régions anglaises du pays, à la publication en double de tous les documents officiels, aux timbres-poste à la monnaie bilingue, aux qualifications bilingues exigées d'un bon nombre de candidats au fonctionnarisme dans la province anglo-saxonne d'Ontario — toutes choses qui ne s'appuient sur aucun fondement constitutionnel.

«Le mémoire fait observer que la population française du Canada n'était que de 28,2% en 1931, dont 77% vivaient dans le Québec. En dehors du Québec, la population française du Canada ne dépasse pas 8,7%.

Après avoir réitéré leur opposi-

tion au fascisme et au communisme, les Orangistes déclarent qu'il ne saurait y avoir de place au Canada pour les "ismes" ni pour ceux qui méprisent la loi. «A cet égard, dit le mémoire, nous déplorons le nombre croissant d'annulations de mariages dans la province de Québec par des juges nommés par l'Etat et nous nous élevons contre cette fausse prétention d'un ministre protestant ne jouit pas d'un pouvoir absolu de célébrer un mariage. Le peuple canadien devrait pouvoir compter que la magistrature respectera les décisions de la Cour suprême et du Conseil privé impérial. Si l'on peut mettre de côté certaines lois à la demande de certains juges, ceux qui préconisent le renversement de notre système de gouvernement n'hésiteront pas à violer les lois du pays. Nous soumettons avec insistance que le parlement devrait remédier de façon décisive à cet état de choses qui n'a rien de britannique.

«Les Orangistes affirment une fois de plus le principe de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat en ajoutant que toute autre politique serait excessivement dangereuse et que les chefs politiques devraient se rendre compte de la gravité de la situation et du mécontentement croissant que soulève l'ingérence cléricale dans les domaines de la politique et de l'éducation. Les Orangistes n'ont pas l'intention de gêner qui que ce soit dans le libre exercice de ses droits religieux ou civils, mais ils considèrent que la minorité ne devrait pas se permettre de dicter à la majorité ce qu'elle doit lire, écouter ou dire ou ne pas lire, ne pas écouter et ne pas dire.

«Voilà dit le mémoire, qui veut pour la liberté de l'air, qui veut pour la liberté de la presse. Il ne devrait être interdit à personne de voir ou de commenter la religion ou la politique d'un autre. Les restrictions devraient se limiter au libelle et à la trahison et dans ce cas on pourrait s'en remettre aux tribunaux ordinaires du soin de juger sans avoir recours à un bureau de censure créé par le gouvernement. Supprimer ou restreindre la liberté de parole pour obéir à l'influence cléricale, c'est sonner le glas de la démocratie et fournir des armes à ceux qui battent déjà en brèche notre système de gouvernement.

«Le mémoire prétend que certaines publications protestantes sont interdites au Canada, tandis que des publications catholiques, romaines, qui insultent et ridiculisent les protestants, sont vendues au grand jour même dans la province protestante d'Ontario.

«L'histoire de la Confédération, conclut le mémoire des Orangistes, est faite tout entière de compromis consentis pour assurer l'unité du pays. Mais il nous faut admettre que c'est toujours à la majorité que l'on a voulu arracher des concessions. La minorité n'est pas disposée à céder quoi que ce soit, mais elle ne cesse de faire de l'agitation et de réclamer de nouvelles concessions au détriment de la majorité. La minorité devrait apprendre que si elle a des droits, elle a aussi des devoirs et que la majorité a également des droits. Une tentative de la part de la minorité de s'imposer par la force à la majorité ne peut qu'enrayer la désunion, la discorde et des effets désastreux pour la cause d'un Canada britannique uni. Nous déplorons les propos incoherents et les projets fantastiques de ceux qui réclament l'appui des factions et des intérêts régionaux.

A l'Auditorium du Plateau

Ce soir

Les élèves du Plateau donneront une soirée oratoire et musicale, ce soir, à 8 h. 30, en l'honneur des anciens, qui interpréteront le programme suivant:

1. Ouverture: Niblo, par l'orchestre du Plateau; 2. Chant: Le Réve, par Léon-Paul Gingras, 11eA; 3. Déclaration: La campagne, par J.-M. Bréard, 9eA; 4. Chant: Les Héros, par P. Beaudoin et D. Roy; 5. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 6. Débat: La crise politique LaFontaine-Viger, par le débat; 7. Chant: Pierre Archambault, 10eA; 8. Chant: par LaFontaine, Jacques Gauthier, 10eA; 9. Chant: Gauthier, 10eA; 10. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 11. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 12. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 13. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 14. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 15. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 16. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 17. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 18. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 19. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 20. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 21. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 22. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 23. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 24. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 25. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 26. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 27. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 28. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 29. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 30. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 31. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 32. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 33. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 34. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 35. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 36. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 37. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 38. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 39. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 40. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 41. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 42. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 43. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 44. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 45. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 46. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 47. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 48. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 49. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 50. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 51. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 52. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 53. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 54. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 55. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 56. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 57. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 58. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 59. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 60. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 61. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 62. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 63. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 64. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 65. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 66. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 67. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 68. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 69. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 70. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 71. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 72. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 73. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 74. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 75. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 76. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 77. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 78. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 79. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 80. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 81. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 82. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 83. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 84. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 85. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 86. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 87. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 88. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 89. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 90. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 91. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 92. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 93. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 94. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 95. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 96. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 97. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 98. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 99. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 100. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 101. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 102. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 103. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 104. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 105. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 106. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 107. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 108. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 109. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 110. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 111. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 112. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 113. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 114. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 115. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 116. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 117. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 118. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 119. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 120. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 121. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 122. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 123. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 124. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 125. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 126. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 127. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 128. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 129. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 130. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 131. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 132. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 133. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 134. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 135. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 136. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 137. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 138. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 139. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 140. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 141. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 142. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 143. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 144. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 145. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 146. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 147. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 148. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 149. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 150. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 151. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 152. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 153. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 154. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 155. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 156. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 157. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 158. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 159. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 160. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 161. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 162. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 163. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 164. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 165. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 166. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 167. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 168. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 169. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 170. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 171. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 172. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 173. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 174. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 175. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 176. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 177. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 178. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 179. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 180. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 181. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 182. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 183. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 184. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 185. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 186. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 187. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 188. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 189. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 190. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 191. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 192. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 193. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 194. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 195. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 196. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 197. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 198. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 199. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 200. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 201. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 202. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 203. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 204. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 205. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 206. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 207. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 208. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 209. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 210. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 211. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 212. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 213. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 214. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 215. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 216. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 217. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 218. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 219. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 220. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 221. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 222. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 223. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 224. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 225. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 226. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 227. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 228. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 229. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 230. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 231. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 232. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 233. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 234. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 235. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 236. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 237. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 238. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 239. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 240. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 241. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 242. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 243. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 244. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 245. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 246. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 247. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 248. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 249. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 250. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 251. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 252. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 253. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 254. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 255. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 256. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 257. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 258. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 259. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 260. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 261. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 262. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 263. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 264. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 265. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 266. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 267. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 268. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 269. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 270. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 271. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 272. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 273. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 274. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 275. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 276. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 277. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 278. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 279. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 280. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 281. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 282. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 283. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 284. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 285. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 286. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 287. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 288. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 289. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 290. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 291. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 292. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 293. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 294. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 295. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 296. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 297. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 298. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 299. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 300. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 301. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 302. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 303. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 304. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 305. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 306. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 307. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 308. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 309. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 310. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 311. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 312. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 313. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 314. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 315. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 316. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 317. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 318. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 319. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 320. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 321. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 322. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 323. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 324. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 325. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 326. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 327. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 328. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 329. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 330. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 331. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 332. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 333. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 334. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 335. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 336. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 337. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 338. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 339. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 340. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 341. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 342. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 343. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 344. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 345. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 346. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 347. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 348. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 349. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 350. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 351. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 352. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 353. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 354. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 355. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 356. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 357. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 358. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 359. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 360. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 361. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 362. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 363. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 364. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 365. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 366. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 367. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 368. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 369. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 370. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 371. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 372. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 373. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 374. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 375. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 376. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 377. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 378. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 379. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 380. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 381. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 382. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 383. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 384. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 385. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 386. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 387. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 388. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 389. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 390. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 391. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 392. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 393. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 394. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 395. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 396. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 397. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 398. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 399. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 400. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 401. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 402. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 403. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 404. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 405. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 406. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 407. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 408. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 409. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 410. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 411. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 412. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 413. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 414. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 415. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 416. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 417. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 418. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 419. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 420. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 421. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 422. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 423. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 424. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 425. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 426. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 427. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 428. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 429. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 430. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 431. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 432. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 433. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 434. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 435. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 436. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 437. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 438. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 439. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 440. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 441. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 442. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 443. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 444. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 445. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 446. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 447. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 448. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 449. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 450. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 451. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 452. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 453. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 454. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 455. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 456. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 457. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 458. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 459. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 460. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 461. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 462. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 463. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 464. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 465. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 466. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 467. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 468. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 469. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 470. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 471. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 472. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 473. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 474. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 475. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 476. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 477. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 478. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 479. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 480. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 481. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 482. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 483. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 484. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 485. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 486. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 487. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 488. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 489. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 490. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 491. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 492. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 493. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 494. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 495. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 496. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 497. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 498. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 499. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 500. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 501. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 502. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 503. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 504. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 505. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 506. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 507. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 508. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 509. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 510. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 511. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 512. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 513. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 514. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 515. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 516. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 517. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 518. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 519. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 520. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 521. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 522. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 523. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 524. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 525. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 526. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 527. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 528. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 529. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 530. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 531. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 532. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 533. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 534. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 535. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 536. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 537. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 538. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 539. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 540. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 541. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 542. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 543. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 544. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 545. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 546. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 547. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 548. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 549. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 550. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 551. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 552. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 553. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 554. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 555. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 556. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 557. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 558. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 559. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 560. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 561. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 562. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 563. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 564. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 565. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 566. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 567. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 568. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 569. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 570. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 571. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 572. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 573. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 574. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 575. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 576. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 577. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 578. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 579. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 580. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 581. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 582. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 583. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 584. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 585. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 586. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 587. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 588. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 589. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 590. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 591. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 592. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 593. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 594. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 595. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 596. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 597. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 598. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 599. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 600. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 601. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 602. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 603. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 604. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 605. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 606. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 607. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 608. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 609. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 610. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 611. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 612. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 613. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 614. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 615. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 616. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 617. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 618. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 619. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 620. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 621. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 622. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 623. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 624. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 625. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 626. Chant: par Mlle Lucille Laporte; 627. Chant: par Mlle

DUBONNET
VIN TONIQUE
ET APERITIF

